Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20200929-D2020_102-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 29 septembre 2020)

Date de convocation : 21 septembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 31
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, CASSOU, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme TOULOU et M. CARREY

Secrétaire de séance : Mme POUEYMIROU-BOUCHET

OBJET : ENVIRONNEMENT- SPANC - RAPPORT ANNUEL 2019

RAPPORTEUR : BERNARD BONNEMASON, VICE-PRESIDENT

Exposé :

L'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif doit être présenté annuellement au conseil communautaire. Les indicateurs figurant obligatoirement dans ce rapport annuel sont :

- des indicateurs techniques relatifs au contrôle des fosses (évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC, indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.,)
- des indicateurs financiers (tarif du contrôle de l'assainissement non collectif et, s'il y a lieu, présentation des tarifs des autres prestations aux abonnés ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant ces tarifs ; recettes d'exploitation du service en identifiant les recettes provenant du contrôle des installations et des autres prestations aux abonnés)
- des indicateurs de performance (taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) ;
- le financement des investissements (montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire ; – présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux.

Ce rapport a été présenté pour avis à la commission POLITIQUE DE L'EAU réunie le 24 septembre 2020.

Il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et prenne acte de son contenu.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCVO,

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président
Jean-Paul CASAUBON